FRC.I.
8905

LETTRE

De M. de Crillon le jeune, à M. du Portail, Ministre de la Guerre.

Case
FRC
16809

Cette Lettre, Monsieur, n'est pas une sollicitation; et, pour le prouver, je prends ici l'engagement de ne point accepter d'être employé tant que durera votre Ministère. J'ai prévenu le Décret de l'Assemblée Nationale, qui prescrit aux Députés de ne rien solliciter : j'ai pensé que toute démarche de cette nature étoit contraire à la dignité de Représentant de la Nation. Vous savez, Monsieur, que je ne vous ai jamais vu, que je ne vous ai jamais écrit.

Je viens de voir la liste des Officiers-généraux employés; j'y ai vu le nom de plusieurs Députés à l'Assemblée Nationale, et n'y ai pas vu le mien. Persuadé que l'opinion politique connue des

THE NEWBERRY
LIBRARY

Officiers-généraux, pouvoit aussi, dans les circonstances actuelles, influer sur les choix d'un Ministre que l'on désigne comme Patriote, j'avoue que, quelque peu nombreuse qu'eût été la liste, je n'aurois pas été surpris de m'y voir inscrit. Vous m'avez préféré, Monsieur, soixante Maréchaux-de-Camp; et je jure que je m'en réjouis sincèrement, si en effet ils servent tous la chose publique mieux que je n'aurois pu le faire.

Mon amour pour la liberté est bien antérieur à la Révolution; il date de mes premières pensées. Dans le temps où il étoit utile d'être courtisan, je passois plutôt pour frondeur; et cette inculpation étoit injuste; car j'ai toujours eu un plaisir extrême à louer, et n'ai jamais blâmé sans éprouver un sentiment pénible; mais il est vrai que je ne cherchois point les personnes en crédit, et que je voyois peu les Ministres. Cependant, Monsieur, ces Ministres m'ont employé Brigadier pendant la guerre, et depuis la paix dans mon grade de Maréchal-de-Camp. Je n'ai jamais demandé de graces. Après les siéges de Mahon et de Gibraltar, prêt à m'embarquer pour une expédition en Amérique, je reçus, à Cadix, une pension que je n'avois ni demandée ni desirée : les Décrets de l'Assemblée Nationale m'y conservent des droits; ma fortune me permet de m'en passer : je la remets.

Trop jeune encore pour aspirer au repos que vous m'avez réservé, Monsieur, je m'en consolerai, en pensant que je ne l'ai pas choisi, et en remplissant de mon mieux mes devoirs de Citoyen. J'ai la conscience intime, que les vrais Patriotes me regarderont toujours comme un des plus sincères amis de la liberté; que je ne serai jamais compté parmi les factieux, s'il en existe, et que

les personnes même les plus opposées à la Révolution, quelque dissentiment d'opinion qu'il y ait entre elles et moi, ne pourront me refuser leur estime.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CRILLON,

Député du Département de l'Oise à l'Assemblée nationale.

Paris, 17 Avril 1791.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.